



# VIDE GRENIER APEL ST VINCENT



**LE 17 NOVEMBRE 2019**

**SALLE QUILBIGNON - BREST ST PIERRE**

**9H - 17H30**

Bulletin d'inscription obligatoire

**Toute demande incomplète ne sera pas prise en compte**

**NOM :** .....

**PRENOM :** .....

Adresse : .....

Code postal : .....Commune : .....

Né(e) le : ..... / ..... / ..... à : .....

Téléphone : .....

Adresse internet : .....@.....

N° de carte d'identité : .....

Délivrée le : .....

Par : .....

**Déclaration sur l'honneur :**

- De ne pas être commerçant (e)
- De ne vendre que des objets personnels et usagés (article L 310-2 du code de commerce)
- De non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (article R 321-9 du code pénal)

**JE RESERVE :**

.....Tables (1m20 la table) x 4 euros = .....euros  
 Portant oui / non

Fait à ..... le .....

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

## REGLEMENT DU VIDE GRENIER

**Article 1 :** L'accueil des exposants aura lieu de 7H30 à 9H. Passée cette heure, l'APEL se réserve le droit de ré-attribuer l'emplacement réservé par un exposant absent et ce sans que celui-ci ne puisse prétendre à aucun remboursement ou dédommagement d'aucune sorte.

**Article 2 :** L'ouverture du vide grenier au public se fera de 9H00 et se terminera à 17H30.

**Article 3 :** Cette manifestation s'adresse aux déballeurs, collectionneurs et particuliers.

**Article 4 :** L'organisateur, APEL Saint Vincent, 5 bis rue Auguste Comte à Brest, se réserve le droit de refuser toute candidature susceptible de troubler l'ordre de la manifestation.

**Article 5 :** Les exposants sont autorisés à exposer lorsque le bulletin d'inscription daté, signé et accompagné du règlement est parvenu avant la date limite d'inscription.

**Article 6 :** Les transactions ne peuvent se faire que dans les emplacements alloués par l'organisation et préalablement réservés.

**Article 7 :** Les exposants s'engagent à recevoir le public à partir de 9H00 et à ne pas remballer avant 17H00. Ceci pour la durée totale de leur inscription.

**Article 8 :** Les objets et collections déballés APPARTIENNENT au vendeur et sont sous sa responsabilité, tant en cas de casse, vol ou autre préjudice.

**Article 9 :** La restauration et la vente de boissons sur le site de la manifestation se feront exclusivement par l'Organisateur.

Bulletin dûment rempli à retourner à

**APEL SAINT VINCENT  
5 bis rue Auguste Comte - 29200 BREST**

Accompagné du règlement avant le 13 novembre 2019 dernier délai.

Renseignements au 06.63.52.27.82